

Département du Rhône
Commune de Taponas
69220

Extrait du registre des délibérations
du Conseil municipal

N° D2014-09-01

DÉLIBÉRATION

Le 8 septembre 2014, à vingt heures, le conseil municipal convoqué le 2 septembre 2014 s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur FAYARD Daniel, Maire.

Présents : M. Daniel FAYARD, Mme Sylvie LANAUD, M. Claude F. ANDREANI, Mme DELAHAYE Nadine, Mme AVERLY Karine, M. BAGNARD Frédéric, M. BROSSE Éric, M. CIMETIÈRE Gérard, M. DULAC Didier, Mme GANDREY Sylviane, M. MOËNE Thierry, Mme ROSIER Émilie, Mme VALETTE Élisabeth.

Absent excusés : Mme Marie-Claude AOUDIA a donné pouvoir à Mme LANAUD Sylvie
M. Lilian CHANEL a donné pouvoir à M. Didier DULAC

Membres en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Objet : Taxe d'assainissement – Famille DEYDIER au 246 Rue Notre-Dame des Champs

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la famille DEYDIER a sollicité la modification du calcul de la taxe d'assainissement ; en effet, le ménage n'est plus composé que de 3 personnes au lieu de 4.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir discuté, le Conseil Municipal – à l'unanimité des membres présents

DÉCIDE que, conformément à la délibération du 26 janvier 1995, la base de calcul de la taxe d'assainissement sera de

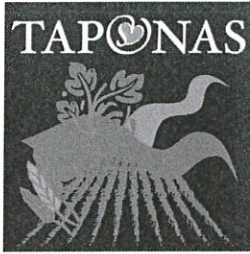
2 premières personnes : $35 \text{ m}^3 \times 2 = 70 \text{ m}^3$

1 personne supplémentaire : $20 \text{ m}^3 \times 1 = 20 \text{ m}^3$

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, et an que dessus, et ont signé les membres présents.

Le Maire,
Daniel FAYARD.





Département du Rhône
Commune de Taponas
69220

Extrait du registre des délibérations
du Conseil municipal

N° D2014-09-02

DÉLIBÉRATION

Le 8 septembre 2014, à vingt heures, le conseil municipal convoqué le 2 septembre 2014 s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur FAYARD Daniel, Maire.

Présents : M. Daniel FAYARD, Mme Sylvie LANAUD, M. Claude F. ANDREANI, Mme DELAHAYE Nadine, Mme AVERLY Karine, M. BAGNARD Frédéric, M. BROSSE Éric, M. CIMETIÈRE Gérard, M. DULAC Didier, Mme GANDREY Sylviane, M. MOËNE Thierry, Mme ROSIER Émilie, Mme VALETTE Élisabeth.

Absent excusés : Mme Marie-Claude AOUDIA a donné pouvoir à Mme LANAUD Sylvie
M. Lilian CHANEL a donné pouvoir à M. Didier DULAC

Membres en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Objet : Rapport d'activité 2013 – Lyonnaise des Eaux (fermier du SIEVA)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que l'entreprise « Lyonnaise des Eaux » a publié son rapport d'activité 2013 ; ce dernier est consultable en Mairie et doit être présenté aux élus communaux pour approbation.

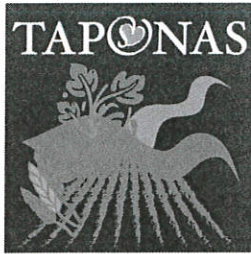
Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir discuté, le Conseil Municipal – à l'unanimité des membres présents

APPROUVE le rapport d'activité 2013 de l'entreprise « Lyonnaise des Eaux »

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, et an que dessus, et ont signé les membres présents.

Le Maire,
Daniel FAYARD.





Département du Rhône
Commune de Taponas
69220

Extrait du registre des délibérations
du Conseil municipal

N° D2014-09-03

DÉLIBÉRATION

Le 8 septembre 2014, à vingt heures, le conseil municipal convoqué le 2 septembre 2014 s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur FAYARD Daniel, Maire.

Présents : M. Daniel FAYARD, Mme Sylvie LANAUD, M. Claude F. ANDREANI, Mme DELAHAYE Nadine, Mme AVERLY Karine, M. BAGNARD Frédéric, M. BROSSE Éric, M. CIMETIÈRE Gérard, M. DULAC Didier, Mme GANDREY Sylviane, M. MOËNE Thierry, Mme ROSIER Émilie, Mme VALETTE Élisabeth.

Absent excusés : Mme Marie-Claude AOUDIA a donné pouvoir à Mme LANAUD Sylvie
M. Lilian CHANEL a donné pouvoir à M. Didier DULAC

Membres en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Objet : Demande de subvention - l'Agence de l'Eau

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que des travaux sur les équipements d'assainissement sont envisagés pour l'année 2015 : réseau souterrain et poste de relevage. Des devis ont été sollicités et une demande de subvention peut être effectuée auprès de l'Agence de l'Eau

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir discuté, le Conseil Municipal – à l'unanimité des membres présents

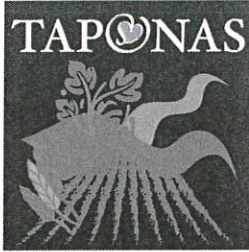
SOLLICITE L'aide financière de l'Agence de l'Eau – programme d'action 2013-2018

INVITE Monsieur le Maire à signer et présenter le dossier de demande d'aide financière

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, et an que dessus, et ont signé les membres présents.

Le Maire,
Daniel FAYARD.





Département du Rhône
Commune de Taponas
69220

Extrait du registre des délibérations
du Conseil municipal

N° D2014-09-04

DÉLIBÉRATION

Le 8 septembre 2014, à vingt heures, le conseil municipal convoqué le 2 septembre 2014 s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur FAYARD Daniel, Maire.

Présents : M. Daniel FAYARD, Mme Sylvie LANAUD, M. Claude F. ANDREANI, Mme DELAHAYE Nadine, Mme AVERLY Karine, M. BAGNARD Frédéric, M. BROSSE Éric, M. CIMETIÈRE Gérard, M. DULAC Didier, Mme GANDREY Sylviane, M. MOËNE Thierry, Mme ROSIER Émilie, Mme VALETTE Élisabeth.

Absent excusés : Mme Marie-Claude AOUDIA a donné pouvoir à Mme LANAUD Sylvie
M. Lilian CHANEL a donné pouvoir à M. Didier DULAC

Membres en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Objet : Mise à jour du PCS – Plan communal de sauvegarde

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que le Plan communal de Sauvegarde actuellement en cours de validité a été publié au printemps de l'année 2012. Depuis cette date, de nombreuses données ont été modifiées (population, élus, moyens matériels); une mise à jour s'impose pour optimiser l'organisation des secours et de l'assistance aux sinistrés au cas où adviendrait une catastrophe naturelle et/ou technologique.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir discuté, le Conseil Municipal – à l'unanimité des membres présents

APPROUVE la mise à jour 2014 du Plan communal de sauvegarde

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, et an que dessus, et ont signé les membres présents.

Le Maire,
Daniel FAYARD.





Département du Rhône
Commune de Taponas
69220

Extrait du registre des délibérations
du Conseil municipal

N° D2014-09-05

DÉLIBÉRATION

Le 8 septembre 2014, à vingt heures, le conseil municipal convoqué le 2 septembre 2014 s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur FAYARD Daniel, Maire.

Présents : M. Daniel FAYARD, Mme Sylvie LANAUD, M. Claude F. ANDREANI, Mme DELAHAYE Nadine, Mme AVERLY Karine, M. BAGNARD Frédéric, M. BROSSE Éric, M. CIMETIÈRE Gérard, M. DULAC Didier, Mme GANDREY Sylviane, M. MOËNE Thierry, Mme ROSIER Émilie, Mme VALETTE Élisabeth.

Absent excusés : Mme Marie-Claude AOUDIA a donné pouvoir à Mme Sylvie LANAUD
M. Lilian CHANEL a donné pouvoir à M. Didier DULAC

Membres en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Objet : Dossier « station Shell » - Consultation du public

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la société des pétroles SHELL a engagé d'importants travaux concernant la station-service qu'elle exploite sur l'aire d'autoroute A6. Un dossier technique est consultable en Mairie, et les élus communaux sont invités à exprimer leur avis.

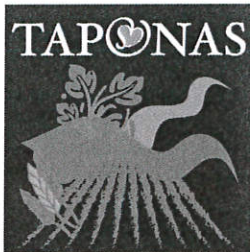
Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir discuté, le Conseil Municipal – à l'unanimité des membres présents

APPROUVE les travaux de dépollution et de construction de la nouvelle station-service SHELL

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, et an que dessus, et ont signé les membres présents.

Le Maire,
Daniel FAYARD.





Extrait du registre des délibérations
du Conseil municipal

N° D2014-09-06

Département du Rhône
Commune de Taponas
69220

DÉLIBÉRATION

Le 8 septembre 2014, à vingt heures, le conseil municipal convoqué le 2 septembre 2014 s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur FAYARD Daniel, Maire.

Présents : M. Daniel FAYARD, Mme Sylvie LANAUD, M. Claude F. ANDREANI, Mme DELAHAYE Nadine, Mme AVERLY Karine, M. BAGNARD Frédéric, M. BROSSE Éric, M. CIMETIÈRE Gérard, M. DULAC Didier, Mme GANDREY Sylviane, M. MOËNE Thierry, Mme ROSIER Émilie, Mme VALETTE Élisabeth.

Absent excusés : Mme Marie-Claude AOUDIA a donné pouvoir à Mme Sylvie LANAUD
M. Lilian CHANEL a donné pouvoir à M. Didier DULAC

Membres en exercice : 15 Présents : 13 Votants : 15

Objet : Décision modificative n°3 - Budget « commune »

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'un ajustement des lignes budgétaires est nécessaire compte-tenu des dépenses de fonctionnement non prévues au budget primitif voté le 13 mars passé

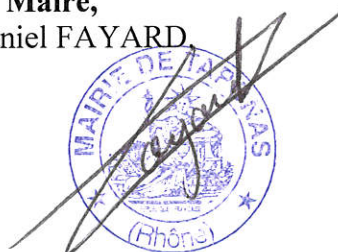
Oùï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir discuté, le Conseil Municipal - à l'unanimité des membres présents

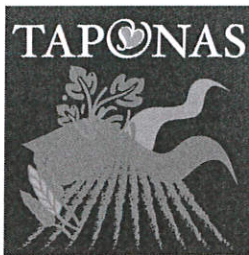
APPROUVE la décision modificative n° 3 comme suit :

Compte	Objet	Hausse	Baisse
6711	Intérêts moratoires	+ 842,89 €	
673	Annulation titre n° 38 / 2012	+ 426 €	
6218	Personnel extérieur		- 1 268,89 €
TOTAL		+ 1 268,89 €	- 1 268,89 €

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, et an que dessus, et ont signé les membres présents.

Le Maire,
Daniel FAYARD





Extrait du registre des délibérations
du Conseil municipal

N° D2014-09-07

Département du Rhône
Commune de Taponas
69220

DÉLIBÉRATION

Le 8 septembre 2014, à vingt heures, le conseil municipal convoqué le 2 septembre 2014 s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur FAYARD Daniel, Maire.

Présents : M. Daniel FAYARD, Mme Sylvie LANAUD, M. Claude F. ANDREANI, Mme DELAHAYE Nadine, Mme AVERLY Karine, M. BAGNARD Frédéric, M. BROSSE Éric, M. CIMETIÈRE Gérard, M. DULAC Didier, Mme GANDREY Sylviane, M. MOËNE Thierry, Mme ROSIER Émilie, Mme VALETTE Élisabeth.

Absent excusés : Mme Marie-Claude AOUDIA a donné pouvoir à Mme Sylvie LANAUD
M. Lilian CHANEL a donné pouvoir à M. Didier DULAC

Membres en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Objet : Décision modificative n°3 - Budget « assainissement »

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'un ajustement des lignes budgétaires est nécessaire compte-tenu des dépenses de fonctionnement non prévues au budget primitif voté le 13 mars passé

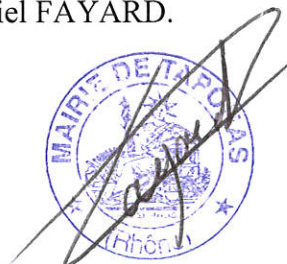
Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir discuté, le Conseil Municipal - à l'unanimité des membres présents

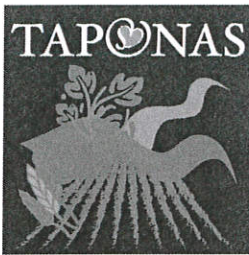
APPROUVE la décision modificative n° 3 comme suit :

Compte	Objet	Hausse	Baisse
673	Annulation titre n° 10 / 2012	+ 348,03 €	
658	Charges diverses		- 348,03 €
TOTAL		+ 348,03 €	- 348,03 €

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, et an que dessus, et ont signé les membres présents.

Le Maire,
Daniel FAYARD.





Département du Rhône
Commune de Taponas
69220

Extrait du registre des délibérations
du Conseil municipal

N° D2014-09-08

DÉLIBÉRATION

Le 8 septembre 2014, à vingt heures, le conseil municipal convoqué le 2 septembre 2014 s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur FAYARD Daniel, Maire.

Présents : M. Daniel FAYARD, Mme Sylvie LANAUD, M. Claude F. ANDREANI, Mme DELAHAYE Nadine, Mme AVERLY Karine, M. BAGNARD Frédéric, M. BROSSE Éric, M. CIMETIÈRE Gérard, M. DULAC Didier, Mme GANDREY Sylviane, M. MOËNE Thierry, Mme ROSIER Émilie, Mme VALETTE Élisabeth.

Absent excusés : Mme Marie-Claude AOUDIA a donné pouvoir à Mme Sylvie LANAUD
M. Lilian CHANEL a donné pouvoir à M. Didier DULAC

Membres en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Objet : Protocole ADAVEM

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que, dans le cadre du CISPD (Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance), un protocole doit être signé entre les Maires de Belleville, Saint-Jean d'Ardières et Taponas d'une part, et le Procureur de la République siégeant au Parquet du Tribunal de Grande Instance de Villefranche-sur-Saône ; ce protocole détermine la démarche de mise en sécurité des adultes victimes de violences intrafamiliales sur les communes préalablement citée.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir discuté, le Conseil Municipal - à l'unanimité des membres présents -

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le protocole « ADAVEM »

PRÉCISE que les dépenses conséquentes à une éventuelle mise en œuvre de ce protocole seront imputées au budget de fonctionnement du CCAS de Taponas.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, et an que dessus, et ont signé les membres présents.

Le Maire,
Daniel FAYARD.





Département du Rhône
Commune de Taponas
69220

Extrait du registre des délibérations
du Conseil municipal

N° D2014-09-09

DÉLIBÉRATION

Le 8 septembre 2014, à vingt heures, le conseil municipal convoqué le 2 septembre 2014 s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur FAYARD Daniel, Maire.

Présents : M. Daniel FAYARD, Mme Sylvie LANAUD, M. Claude F. ANDREANI, Mme DELAHAYE Nadine, Mme AVERLY Karine, M. BAGNARD Frédéric, M. BROSSE Éric, M. CIMETIÈRE Gérard, M. DULAC Didier, Mme GANDREY Sylviane, M. MOËNE Thierry, Mme ROSIER Émilie, Mme VALETTE Élisabeth.

Absent excusés : Mme Marie-Claude AOUDIA a donné pouvoir à Mme Sylvie LANAUD
M. Lilian CHANEL a donné pouvoir à M. Didier DULAC

Membres en exercice : 15 Présents : 13 Votants : 15

Objet : convention avec la CCSB - « instruction des ADS »

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que, dans le cadre de la réforme de l'État, les services de la DDT (Direction Départementale des Territoires) n'instruiront plus tous les dossiers de demande d'ADS (application du droit des sols) ; seuls les dossiers les plus complexes pourront faire l'objet d'une prestation. La CCSB (communauté de commune Saône Beaujolais) a décidé de reprendre à sa charge la compétence « instruction des ADS » et a recruté un agent dédié à ce service ; l'intercommunalité propose aux 29 communes membres de souscrire à ce service qui sera facturé en proportion du nombre de dossiers soumis.

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L. 422-1 et L. 422-8

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 5211-4-1 et suivants

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir discuté, le Conseil Municipal - à l'unanimité des membres présents -

APPROUVE le projet de convention « Instruction des ADS » soumis au Conseil municipal

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention avec la CCSB

PRÉCISE que les dépenses conséquentes à la mise en œuvre de cette prestation seront imputées chaque année au budget communal de fonctionnement (compte 65735).

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, et an que dessus, et ont signé les membres présents.

Le Maire,
Daniel FAYARD.

